

**PRESENTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DE COTE D'IVOIRE
AU SEMINAIRE REGIONAL SUR LES PARLEMENTS SENSIBLES AU
GENRE**

Présenté par Madame YACE Del Mel Laurette, Députée, membre de la
Commission Sécurité et Défense, Présidente de la Sous-commission
« Sécurité ».

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je suis chargée de vous présenter l'expérience des femmes de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire dans la réalisation de l'objectif de promotion du genre dans ce pays.

Notre exposé que je vais vous faire s'articule en 3 grandes parties :

- La présentation de la situation actuelle au Parlement et dans les autres instances de prise de décision ;
- La prise de conscience et les actions des femmes pour amorcer le combat ;
- La présentation du Plan d'action devant déboucher à termes sur cette promotion des femmes et les actions à mener pour la réalisation dudit plan d'action.

INTRODUCTION :

A l'issue des élections législatives de 2012 en Côte d'Ivoire, il a été constaté une représentation de 25 femmes sur 255 Elus, soit 9,8%.

Aussi, dans la désignation des membres des instances dirigeantes du Parlement, le constat est le suivant :

- 3 femmes sur 10 Vice-présidents ;
- 2 femmes sur 6 Présidents de Commissions.

Au plan général, il y a 10 femmes sur 200 Maires, résultats des dernières élections couplées Municipales, régionales, une seule (1) élue Présidente de Conseil régional.

Au niveau du Gouvernement, sur 36 Ministres, nous avons 5 femmes.

Cette présentation laisse apparaître une faible représentation des femmes aux postes électifs et nominatifs.

I. ACTIONS DES FEMMES POUR L'AMELIORATION DE LA REPRESENTATION DES FEMMES :

Il faut faire remarquer qu'au vu du faible taux de représentation des femmes dans les instances de prise de décision en RCI, plusieurs actions ont été menées en amont pour améliorer ladite représentation. Il s'agit :

1. De la prise de conscience des femmes Parlementaires de leur sous-représentativité au sein de l'institution :

Cette prise de conscience a été possible grâce à l'action de certaines femmes dont Madame la Première Vice-présidente qui a de ce fait appelé ses collègues à mener des actions pour améliorer la tendance dans la perspective des futures élections.

Ainsi, et pour ajouter l'acte à la parole, les femmes de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire ont créé un groupe de réflexion sur la question de la représentation des femmes.

2. De la Création d'un groupe de réflexion :

Les missions confiées au Groupe de réflexion ont été de :

- faire un récapitulatif des textes (lois et conventions internationales) allant de le sens de la promotion des femmes dans les instances de prise de décision.
- recenser toutes les déclarations et engagements des dirigeants (Président de la République et Président de l'Assemblée) pour la promotion des femmes.
- de répertorier toutes les organisations susceptibles de les aider à trouver les canaux pour améliorer la situation des femmes.

3. Du Passage en revue des textes, actions et discours-engagement des dirigeants en faveur de l'amélioration de la proportion des femmes dans les instances de prise de décision :

Ce travail de recherche a permis de recenser entre autres les conclusions du sommet de Pékin de 1995 mais aussi et surtout des exemplaires des engagements du PR et du PAN de veiller au cours de leurs mandats à inscrire la promotion du genre dans toutes leurs actions.

Pour finir, le groupe a pu identifier les organisations susceptibles de mener à bien l'objectif d'une représentation plus importante des femmes dans les instances de prise de décision.

C'est dans ce cadre que les femmes parlementaires de Côte d'Ivoire ont sollicité l'UIP afin de les appuyer pour enclencher le processus.

Cette collaboration avec l'UIP a débouché sur l'organisation du 26 au 29 avril 2013 d'un séminaire d'information et de formation pour les femmes parlementaires de Côte d'Ivoire sur les droits des femmes et l'égalité des sexes à Grand-Bassam en Côte d'Ivoire.

II. PLAN D'ACTION DES FEMMES DEPUTEES EN FAVEUR DES DROITS DES FEMEMS ET DE L'EGALITE EN CÔTE D'IVOIRE :

A l'issue du séminaire de Grand-Bassam, un plan d'action a été élaboré, plan d'action dont je vais vous commenter les grands points.

Ce plan comporte 4 composantes : Des Objectifs prioritaires, des actions principales, des stratégies et des partenariats.

Les objectifs prioritaires sont au nombre de 7 avec chacun ses stratégies, actions principales et partenaires.

Chaque Objectif prioritaires a été décliné en actions principales, en stratégies et en identification des partenaires (comme vous le voyez dans la projection).

Pour le premier objectif (Travailler en solidarité et concertation entre femmes Députés et avec d'autres femmes leaders), les autres composantes sont :

Au niveau des actions principales :

- la création d'un caucus de femmes parlementaires ;
- la redynamisation d'organisations de femmes déjà existantes et nous avons ciblé le REFAMPCI qui est le Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires ;
- l'initiation de mentorats de jeunes filles pour assurer la relève ;
- la conduite d'actions communes des femmes sur le terrain.

Au niveau de la stratégie :

- Favoriser la solidarité entre femmes parlementaires en faisant fi des appartenances politiques et en faisant un arbitrage entre celles qui ont des problèmes entre elles ;
- Impliquer et travailler avec les hommes pour avoir leur appui ;
- Se rapprocher des femmes leaders dans tous les domaines ;

- Sensibiliser sur le dépassement des clivages partisans pour faire prévaloir l'intérêt commun des femmes ;
- Encourager d'autres femmes ou jeunes filles à s'intéresser à la politique par le mentorat ou le tutorat.

Au niveau des partenaires, nous avons :

- L'UIP ;
- Les Femmes leaders ;
- Les hommes Députés ;
- La Société civile, les ONG de lutte pour les droits des femmes et la parité hommes/femmes ;
- Les experts en mentorat

Pour le deuxième objectif (Renforcer la participation des femmes en politique), les actions principales sont :

- La rédaction d'une proposition de loi sur le quota de femmes dans les instances de prise de décision ;
- Un plaidoyer auprès des femmes pour les sensibiliser et les encourager à se présenter aux différentes élections ;
- La demande au gouvernement de mettre en place un cadre réglementaire pour favoriser la prise en compte du genre dans les Partis politiques.

Les stratégies dans ce cadre sont :

- L'utilisation du pouvoir d'initier des lois ;
- Le recours à l'expertise nationale et internationale sur les questions de la promotion du genre ;
- L'élaboration d'un document de plaidoyer ;
- La conduite d'un plaidoyer auprès du Président de l'Assemblée qui est déjà très sensible à cette question.

Les partenaires pour conduire cet objectif sont :

- L'UIP ;
- Les experts ;
- La plateforme des ONG ;
- Le PAN ;
- Les présidents de Partis politiques ;
- Le gouvernement ;
- La société civile et les groupements religieux.

Le troisième objectif (Renforcer le secteur de l'éducation dans la perspective de l'égalité) a, quant à lui, les actions principales suivantes :

- **Demander au gouvernement de :**
 - Mener des programmes de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes afin que les campagnes à leur endroit soient plus facilement porteuses ;
 - Renforcer la formation des jeunes filles déscolarisées.
- **Mener un plaidoyer pour la scolarisation des filles et leur maintien dans le système scolaire et la réouverture des internats non-mixtes ;**
- **Sensibiliser :**
 - Les filles sur l'existence de centres de formation pour jeunes filles déscolarisées ;
 - Les parents, les enseignants et les chefs de communautés sur l'importance de scolariser les jeunes filles.

Comme stratégies, il a été retenu :

- D'utiliser les prérogatives du contrôle de l'Assemblée en posant des questions au gouvernement et en l'interpellant sur la mise en œuvre de la gratuité et le caractère obligatoire de l'enseignement primaire et secondaire.

Comme partenaires, ont été identifiés :

- Le gouvernement et le PR ;
- La société civile ;
- Les ONG ;
- Les syndicats d'enseignants ;
- les leaders communautaires
- Les Institutions internationales ;
- Les leaders locaux.

Le quatrième objectif (Sensibiliser la population sur les droits des femmes) avait pour actions principales :

- L'organisation de campagnes de sensibilisation auprès des femmes ;
- La vulgarisation des conventions pour la promotion des femmes auprès des hommes, des femmes elles-mêmes, des jeunes, des leaders communautaires, des religieux et des auxiliaires de justice.

Au niveau des stratégies :

- Faire des leaders religieux et communautaires des partenaires dans la lutte contre les discriminations basées sur le genre et dans la protection des droits des femmes ;
- Créer et rejoindre des groupes de pression ;
- Inventorier des cibles à consulter dans le cadre de la réalisation des activités ;

- Maitriser les instruments internationaux et régionaux ainsi que les politiques et lois nationales.

Les partenaires dans ce cadre, sont :

- Le Président de l'Assemblée nationale ;
- Les institutions internationales ;
- Les leaders communautaires et locaux ;
- La société civile et les ONG.

Le cinquième objectif (Veiller à la mise en œuvre de la politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre) a pour actions principales :

- questionnement du gouvernement sur la mise en œuvre des politiques, programmes et plans d'actions ;
- Consulter les femmes et les élus de la base sur l'impact de la politique et sur leurs besoins à son égard ;
- Demander au Gouvernement de fournir des données statistiques ventilées par sexe ;
- S'assurer que des allocations suffisantes soient allouées aux programmes du Gouvernement pour l'égalité.

Les stratégies sont :

- Se positionner auprès du Gouvernement comme des interlocutrices privilégiées ;
- Avoir des discussions de concertation préalables entre femmes parlementaires avant toute question ;
- Maitriser les informations, instruments et lois protégeant les droits des femmes ;
- Utiliser des informations, études et analyses ;
- Utiliser l'opportunité des discussions budgétaires pour appeler plus de financement ;
- S'allier avec les médias et groupes de pression.

Les partenaires à ce niveau sont :

- Président de l'Assemblée ;
- Gouvernement ;
- Mécanismes de mise en œuvre de la politique ;
- Institutions internationale ;
- Société civile, ONG ;
- Médias.

Le sixième objectif (Renforcer la participation des femmes aux processus de réconciliation nationale) tourne autour des actions principales suivantes :

- Surveiller l'application et l'évaluation du plan d'action sur la mise en œuvre de la résolution 1325
- S'assurer de la participation des femmes parlementaires dans la mise en œuvre du plan stratégique de l'Assemblée nationale pour la réconciliation
- Mener des actions de sensibilisation sur la réconciliation au niveau local et au niveau national
- Veiller à ce que les victimes de violences physiques, morales et sexuelles durant la crise post-électorale bénéficient d'une prise en charge et que les auteurs soient punis
- Organiser une rencontre avec des parlementaires d'autres pays.

Les stratégies sont :

- Suivre les travaux du mécanisme national pour la réconciliation mis en place
- S'inspirer d'autres expériences parlementaires
- Rendre les actions des femmes parlementaires visibles dans les médias et au sein de l'Assemblée.

Les partenaires :

- Président de l'Assemblée
- Gouvernement
- Mécanisme national
- Intervenants du judiciaire
- Société civile, ONG
- Leaders communautaires
- Leaders locaux
- Médias

Le septième et dernier objectif (Lutter contre les violences à l'égard des femmes, des filles et des enfants) a pour actions principales :

- Prendre une loi-cadre sur la violence à l'égard des femmes, des filles et des enfants pour criminaliser ces violences
- Sensibiliser la population et les intervenants dans la chaîne de prévention et de répression des violences et dans la prise en charge des victimes
- Procéder à la relecture de la loi contre les mutilations génitales féminines en vue de renforcer les sanctions qu'elle prévoit
- Mener des campagnes de sensibilisation de la population sur la gravité de l'acte.

Les stratégies à ce niveau sont :

- S'informer sur les projets du Gouvernement
- Utiliser l'UIP pour recourir à une expertise législative et un échange d'expérience avec d'autres parlementaires
- Préparer un plaidoyer contre toutes les formes de violences y compris contre les mutilations génitales féminines.

Les partenaires étant :

- Président de l'Assemblée
- Gouvernement
- Mécanisme national
- Intervenants du judiciaire
- Société civile, ONG
- Leaders communautaires
- Leaders locaux
- Médias

III. ACTIONS A MENER POUR LA REALISATION DU PLAN D'ACTION :

Les actions à mettre en œuvre pour réaliser le plan d'action sont :

1. Création d'un caucus des femmes parlementaires de Côte d'Ivoire dont le processus de mise en place est très avancé :
2. Elaboration d'une proposition de loi fixant quota des femmes dans les instances de prise de décision ;
3. Sensibilisation du gouvernement et du Président de l'Assemblée nationale, de la société civile et des membres des communautés ;
4. Sensibilisation des femmes à participer aux activités politiques ;
5. Plaidoyer et lobbying auprès des Partis politiques et des Groupes parlementaires ;
6. Exercice d'un contrôle strict de l'action gouvernementale dans la mise en œuvre des politiques et programmes de promotion des femmes et notamment :
 - Mise en œuvre du Document national de politique Genre adopté en 2009 ;

- Adoption d'une stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre ;
- Mise en œuvre du fonds « femme et développement » pour assurer une autonomie financière aux femmes, ceci devant leur permettre de financer les campagnes aux élections ;
- Mise en place d'un fonds d'appui aux femmes en 2012 par la Première Dame qui a réussi à mobiliser en début de semaine une enveloppe de 4,8 milliards de FCFA pour le financement des projets des femmes ;
- Révision et adoption de textes favorables à la promotion des femmes ;
- Adoption d'un quota de femmes aux postes électifs et nominatifs.

De toutes ces actions, certaines sont en voie de concrétisation. Il s'agit au niveau du Parlement de l'inclusion des questions liées au Genre dans le plan Stratégique 2012-2013 de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire et dans le Plan de Travail de l'Assemblée nationale (PTAN) 2013-2014.

Au niveau national et général :

- Assurer des parrainages de femmes pour permettre la continuité représentative ;
- Scolarisation, dans tous les domaines, des jeunes filles pour constituer un vivier de femmes leaders ;
- Au plan législatif, les femmes parlementaires doivent proposer des lois par elles-mêmes et pour elles-mêmes.

En conclusion, il est à retenir qu'en Côte d'Ivoire, les femmes ont décidé de prendre leur destin en main et se battre pour améliorer leur représentation dans les instances de prise de décision.

Nous restons persuader qu'avec les actions menées et celles à mener, les conseils et partage d'expériences reçus au cours de ce séminaire et bien d'autres rencontres, les choses vont s'améliorer très sensiblement encore que les hommes et les décideurs politiques sont très sensibles à la promotion du genre.

Je vous remercie !

